



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

Commune de NOINTEL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Absents excusés représentés	01
Absents	01
Votants	14

L'an deux mil vingt, le mercredi seize décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

Présents : Madame LEGRAND Martine, Maire
Monsieur VAN ROEKEGHEM Christophe, Adjoint,
Madame PERINI Christine, Adjointe,
Monsieur LEROUX Sylvain, Adjoint
Mesdames BOISDENGHIEN Nadine, GIRARD Nathalie, LEDUC Christine, PIALOT Claudine
Messieurs DALEM Christophe, FERRAY Gregory, FISCHER Franck, SICOT Michel, WEBER René

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur CASANAVE Laurent à Monsieur LEROUX Sylvain

Absent excusé : Monsieur RAJHI Baker

Secrétaire de séance : Madame BOISDENGHIEN Nadine

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 24 JUIN 2020 ET 1^{ER} OCTOBRE 2020

Madame le Maire ouvre la séance demandant de faire une minute de silence en hommage à l'ancien Président de la République Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, décédé le 2 décembre 2020.

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal du 24 juin 2020 a été lu mais pas voté. Il a été procédé au vote de celui-ci qui a été adopté à l'unanimité.

Après lecture du procès-verbal du 1^{er} octobre 2020 par Monsieur VAN ROEKEGHEM, Secrétaire de séance, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

D046/2020 – VALEURS HISTORIQUES ET AMORTISSEMENT DES RESEAUX ASSINISSEMENT

A l'unanimité

CONFIRME durées d'amortissement des immobilisations corporelles (60 ans) et celles des immobilisations incorporelles (5 ans).

D047/2020 – AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

A l'unanimité

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<i>Chapitre</i>	BP 2020	25 %
21	223 994.61 €	55 998.65 €
23	260 000.00 €	65 000.00 €

D048/2020 – SERVICE MUTUALISE DE L'URBANISME : CONVENTION CADRE DE MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : **APPROUVE** le projet de convention cadre de mise à disposition d'un service mutualisé pour l'instruction des actes et demandes d'autorisation en matière d'occupation et d'utilisation du sol (droit des sols), ci-joint.

Article 2 : **PRECISE** que cette convention prévoit le socle maximal de services proposés par la Communauté de Communes à ses communes-membres et que celle-ci pourra être individualisée par voie d'avenants, par décision du Maire, après accord intervenu entre l'EPCI et de la commune, dans la mesure où certaines communes souhaiteraient ne bénéficier et ne déléguer qu'une partie de l'instruction de leurs dossiers au service urbanisme de l'intercommunalité

Article 3 : **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise représentée par sa Présidente, ainsi que tout avenant ultérieur dans les conditions susmentionnées.

D049/2020- LIMITATION DU TAUX D'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTINS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

A l'unanimité,

DECIDE de limiter le taux d'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été abordés et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 19h53.

Fait à NOINTEL, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Martine GRAND

